

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 15 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Céline FORTIN, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine ALLET donne pouvoir à Alain GENGE,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Carole BERECHER, Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

Délibération n°2021-246

Membres en exercice : 69

Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

RESSOURCES HUMAINES TRANSFERT DU PROGRAMME LEADER – CREATION DE DEUX POSTES DE CHARGE DE PROJET
--

Sur la programmation de fonds européens 2014-2020, le PETR du Pays de Saint-Brieuc était reconnu

comme structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) pour le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) pour le programme FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

Les communautés d'agglomération de Lamballe Terre & Mer et de Saint-Brieuc Armor agglomération ont acté respectivement, par délibérations concordantes n°2021-171 en date du 12 octobre 2021 et n°DB-206-2021 du 21 octobre 2021, de dissoudre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de Saint-Brieuc et de transférer le portage des programmes LEADER et FEAMP.

Au titre du transfert des programmes européens LEADER et FEAMP :

- Lamballe Terre & Mer assure à partir du 1^{er} janvier 2022, pour le compte du territoire des deux EPCI, la fin de gestion des enveloppes liées au programme européen LEADER
- Saint-Brieuc Armor Agglomération assure à partir du 1^{er} janvier 2022, pour le compte des deux établissements publics de coopération intercommunale EPCI, la fin de gestion des enveloppes liées au programme européen FEAMP

A ce titre :

- Lamballe Terre & Mer porte toutes les missions incombant à l'animation et la gestion du programme LEADER et les agents en charge de ces missions, à compter du 1^{er} janvier 2022 : animation, organisation du comité de programmation, gestion (demandes de subvention et de paiement), suivi, évaluation, communication.
- Saint-Brieuc Armor Agglomération porte toutes les missions incombant à l'animation et la gestion du programme FEAMP et les agents en charge de ces missions, à compter du 1^{er} janvier 2022 : animation, organisation de la Commission Mer et Littoral, gestion (demandes de subvention et de paiement), suivi, évaluation, communication.

Aussi, pour mener cette politique des contractualisations au titre des fonds LEADER, il est proposé la création de deux postes de chargé.e de projets selon les modalités prévues par le II de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

- Animateur.trice programme Leader : l'objectif est de porter l'animation du programme FEADER-LEADER, de le mettre en œuvre, de le suivre et de l'évaluer (suivi des procédures financières avec le gestionnaire du programme), ainsi que de mobiliser les acteurs locaux,

Une assistance technique sera également demandée : mobilisation des porteurs de projet, montage de dossiers, recherche de cofinancements auprès des partenaires. L'animateur.trice participera à la gestion et au suivi administratif des programmes européens,

- Gestionnaire programme Leader : l'objectif est de participer à la gestion et suivi administratif, voire de l'animation, des programmes FEADER-LEADER. Il suivra, également, le pôle contractualisation.

Pour mémoire, l'ingénierie relative aux fonds LEADER fait l'objet d'un subventionnement à hauteur de 80 %. De plus le reste à charge sera réparti entre Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Considérant le débat d'orientation budgétaire 2022, qui s'est tenu le 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la création de deux postes de chargé.e.s de projet, à temps plein, de catégorie A, en contrat de projet, pour la durée du programme LEADER 2022-2027, soit six ans,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

23 DEC. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **23 DEC. 2021**

De l'affichage le **23 DEC. 2021**

*Pour le Président,
Par délégation,*

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Arnaud Lecourt".

